

- Vous devez **compléter les cadres 1 à 11** du dossier d'inscription ou de réinscription en écrivant **lisiblement, en caractères d'imprimerie**.
- Vous devez **vous référer à la codification jointe** et **remplir obligatoirement toutes les cases** qui correspondent à votre situation.
- Lorsque plusieurs choix sont proposés, **mettre une croix dans le carré (☐)** correspondant.
- **Numéro INES ou INE** : pour les nouveaux bacheliers de France métropolitaine, ce numéro figure sur le relevé de notes du baccalauréat sous la dénomination de « **numéro BEA** » (10 chiffres et une lettre). En cas de perte, vous pouvez obtenir ce numéro auprès du Rectorat de votre Académie d'origine.

1. Vos formations

Pour les étudiants étrangers : les dossiers **blancs** sont délivrés par les ambassades, les **verts** par les universités.

La « composante » est la **faculté** (Droit et Sciences Economiques, Lettres et Sciences Humaines, Sciences et Techniques, Médecine, Pharmacie), ou **institut** (IUT, IAE, IPAG, ILFOMER, INSPE) ou **école** (ENSIL-ENSCI) **qui fait partie de l'Université de Limoges** et auprès de laquelle vous vous inscrivez.

Indiquer le nom et l'année du diplôme préparé.

exemple : 1^{ère} année de Licence de Droit

exemple : Master première année CRYPTIS

Régime d'inscription :

Attention ! Identifiez correctement votre régime d'inscription en fonction de votre situation.

1 - Vous êtes en formation initiale, si vous n'avez pas interrompu vos études et que vous ne relevez pas d'un autre statut de formation (continue, par apprentissage, permanente, auditeur libre ...).

2 - Vous êtes en formation continue si :

- Vous avez été précédemment inscrit en formation continue ou avez validé vos acquis.
- Inscrit en VAE ou VAPP en 2024-2025.
- Candidat à une VAE ou VAPP.
- Salarié ou profession libérale.
- Inscrit à France Travail indemnisé ou inscrit à France Travail non indemnisé.
- Vous avez interrompu vos études plus d'une année universitaire (année d'inscription comme référence) et vous avez travaillé durant cette période. Vous devez alors fournir, lors de votre inscription, un historique de vos droits formation à partir de l'application CPF ou du portail www.moncompteformation.gouv.fr afin que votre statut puisse être établi : il relève du statut de la formation professionnelle continue si votre compte personnel de formation fait état ou a fait état de droits formation $\geq 1000\text{€}$.

3 - Vous êtes en apprentissage, si vous dépendez du centre de formation des apprentis (CFA) et bénéficiez du statut d'étudiant apprenti.

2. Vous connaître

Situation militaire

Documents à produire uniquement lors de votre **première inscription à l'Université de Limoges** :
La fourniture de ces documents est **obligatoire** pour pouvoir obtenir un diplôme.

1 - Attestation de recensement, pour les garçons de nationalité française nés entre le 1^{er} janvier 1979 et le 31 décembre 1982 ou les garçons et filles de nationalité française nés après le 31 décembre 1982.

Ce document vous est remis lors du recensement **auprès de la mairie de votre lieu de résidence**, dès votre 16^{ème} anniversaire.

2 - Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) anciennement Certificat de participation à la journée d'appel de préparation à la défense (JAPD), pour les garçons de nationalité française nés après le 31 décembre 1978 et les filles de nationalité française nées après le 31 décembre 1982.

Situations socioprofessionnelles

Compléter votre situation professionnelle et celle des parents référents en vous référant à la table ci-dessous :

TABLE N° 1 – Situation professionnelle de l'étudiant et des parents

| | |
|--|--|
| Agriculteur exploitant | Personnel des services directs aux particuliers |
| Artisan | Ouvrier qualifié dans l'industrie |
| Commerçant et assimilé | Ouvrier qualifié dans l'artisanat |
| Chef d'entreprise de 10 salariés ou plus | Chauffeur |
| Profession libérale | Ouvrier qualifié manut.magasin transport |
| Cadre de la fonction publique | Ouvrier non qualifié dans l'industrie |
| Professeur, professions scientifiques | Ouvrier non qualifié dans l'artisanat |
| Professions de l'information, des arts et des spectacles | Ouvrier agricole |
| Cadre administratif et commercial d'entreprise | Retraité ancien agriculteur exploitant |
| Ingénieur et cadre technique d'entreprise | Retraité ancien artisan, commerçant, chef d'entreprise |
| Professeur des écoles / instituteur | Retraité cadre |
| Professions interméd. de la santé et du travail social | Retraité profession intermédiaire |
| Clergé, religieux | Retraité employé |
| Professions interméd. adm. de la fonction publique | Retraité ouvrier |
| Professions interméd. adm. et commerciales des entrepr. | Militaire du contingent |
| Technicien | Elève/ Etudiant |
| Contremaître, agent de maîtrise | Sans profession - 60 ans (hors retraité) |
| Employé civil / agent de la fonction publique | Sans profession + 60 ans (hors retraité) |
| Policier / militaire | Non renseigné (inconnu ou sans objet) |
| Employé administratif d'entreprise | Chômeur n'ayant jamais travaillé |
| Employé de commerce | |

3. Vous contacter

Les changements d'adresse en cours d'année doivent être signalés immédiatement au **service de scolarité**.

Attention ! : les étudiants étrangers qui font leurs études en France ne recevront pas de correspondance à l'étranger.

4. Votre parcours scolaire et universitaire

Accès à l'enseignement supérieur français

TABLE N° 2 – Type ou série de bac

| | |
|--|--|
| NBGE - Baccalauréat général | STI - Sciences et techniques industrielles |
| TD2A - Sciences et Technologies du design et des arts appliqués | STL - Sc. techno. laboratoire |
| TI2D - Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable | 0023 - Bacs professionnels agricoles |
| STMG - sciences et technologies du management et de la gestion | 0021 - Bacs professionnels industriels |
| STAV-Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant | 0022 - Bacs professionnels tertiaires |
| ST2S- Sciences et technologies de la santé et du social | F11 - TDM Musique |
| STHR - Sciences et Technologies Hôtellerie et Restauration | F11P - TDM Danse |

TABLE N° 3 – Enseignements de spécialités

| | |
|--|---|
| Littérature et langues, culture de l'antiquité - latin | Histoire des arts |
| Hist.-geo. Géopolitique & sc.politiques | Théâtre |
| Sciences économiques et sociales | Arts du cirque |
| Mathématiques | Cinéma-audiovisuel |
| Physique-chimie | Biologie - écologie |
| Sciences de la vie et de la terre | Sciences de l'ingénieur et sciences physiques |
| Numérique et sciences informatiques | Langues, littérature, cultures étrangères et régionales |
| Danse | Humanités, littérature et philosophie |
| Musique | Littérature et langues, culture de l'antiquité - grec |
| Arts plastiques | |

Années de premières inscriptions

Pour une 1ère inscription en sur l'année 2025-2026, il faut indiquer 2025.

Dernier diplôme obtenu

Les renseignements demandés se rapportent au **dernier établissement d'enseignement que vous avez fréquenté.**

TABLE N° 4 – Type du dernier diplôme obtenu

| | |
|---|--|
| Baccalauréat (Français) | Attestation de fin de 1ère année de santé |
| Diplôme universitaire d'entrée en 1 ^{er} cycle (DAEU...) | Diplôme du secteur paramédical et social |
| Attestation délivrée suite au cursus en CPGE | Diplôme de fin de 2ème cycle des études médicales et pharmaceutiques |
| BTS | Diplôme Formation Générale de Santé grade Licence |
| DUT | Diplôme Formation Approfondie de Santé grade Master |
| DEUG | Diplôme d'ingénieur (Universitaire ou non) |
| Licence | Diplôme de 3ème cycle hors diplôme d'ingénieur |
| Maîtrise | Diplôme visé Ecole de management |
| Autre diplôme universitaire 1er cycle hors DUT | Autre diplôme supérieur |
| Autre diplôme universitaire 2 ^{ème} cycle hors Ingénieur | Aucun diplôme supérieur |
| Diplôme établissement étranger supérieur | Diplôme établissement étranger secondaire |

Cursus parallèle

TABLE N° 5 - Cursus parallèle

| | |
|---|--|
| BTS ou assimilé | Etablissement étranger d'enseignement supérieur |
| CPGE ou préparation intégrée | Etablissement de formation paramédicales et sociales |
| Ecole de commerce, gestion, comptabilité | Etablissement privé d'enseignement supérieur |
| Ecole d'architecture | INSPE |
| Ecole d'ingénieurs | Université |
| Ecole Normale Supérieure | Enseignement par correspondance |
| Etablissement d'enseignement supérieur artistique ou culturel | Autre école ou cursus |



5. Situations particulières

Handicap : pour améliorer l'accueil des étudiants en situation de handicap, l'université souhaite connaître ses étudiants.

Sportif de Haut Niveau : 3 catégories ont été définies par l'Université de Limoges : Or – Argent -Bronze. **Ne cochez cette case que si vous correspondez à l'une de ces catégories**, en fournissant une attestation officielle (exemple : attestation du Ministère en charge des sports, de la fédération, du pôle espoir/France, du centre de formation etc.). **L'étude de chaque situation se fait au cas par cas.**

TABLE N° 6 – Sportif de haut niveau

| | | |
|--------------|-------------------------------------|--|
| code RSE 007 | Haut niveau Catégorie Or | <ul style="list-style-type: none"> - Les sportifs et sportives de haut niveau inscrits sur la liste ministérielle regroupant les catégories Élite, Senior, Relève et Reconversion ; - Les sportifs et sportives inscrits sur la liste des sportifs et sportives Espoirs et sur la liste des sportifs et sportives des collectifs nationaux ; - Les juges et arbitres sportifs de haut niveau listés par arrêté du ministre chargé des sports. |
| code RSE 008 | Très bon niveau Catégorie Argent | <ul style="list-style-type: none"> - Les sportifs et sportives ne figurant pas sur la liste ministérielle mais appartenant à des structures d'entraînement reconnues dans le parcours de performance fédéral (PPF) de la fédération dont ils ou elles relèvent et agréées par le ministère des sports. - L'alignement avec les parcours de performance fédéraux reste, en sus des directives ministérielles compétentes, la clé de lecture unique dans la reconnaissance du caractère « haut ou bon niveau » du pratiquant sportif, arbitre, juge ou entraîneur ; - Les sportifs et sportives de centres de formation d'un club professionnel (sous convention de formation et non partenaire d'entraînement) ; - Les entraîneuses et entraîneurs de haut niveau. L'avis de la fédération concernée attestera du niveau de pratique encadré. |
| code RSE 009 | Bon niveau Catégorie Bronze | <ul style="list-style-type: none"> - Les sportifs et sportives de niveau national (1^{ère} et 2^{ème} division), ceux isolés (sans structure reconnue dans le PPF de la fédération) ou non ; - Les partenaires d'entraînement en centre de formation labellisé par le ministère des sports ; - Les sportives et sportifs professionnels disposant d'un contrat de travail à temps plein ; - Les sportives et sportifs évoluant au plus haut niveau national d'une discipline non reconnue haut niveau par le ministère des sports ; - Les sportives et sportifs ayant obtenu un titre ou ayant réalisé un podium aux championnats de France, d'Europe ou du Monde en sport universitaire ; - Les sportives et sportifs identifiés comme Haut Potentiel Sportif par les fédérations sportives délégataires. |

Mobilité : consulter la table des **codes** :

TABLE N° 7 – Programmes d'échange

| | |
|--------|--|
| ECH001 | FREE MOVERS |
| ECH002 | SANS OBJET |
| ECH003 | SOCRATES ERASMUS |
| ECH004 | TEMPUS |
| ECH005 | SOCRAT. ASSIST LINGUIST COMMUNAUT COMEN. |
| ECH006 | AUTRES PROGRAMMES |
| ECH007 | REORIENTATION PROV AUTRE UNIVERSITE |
| ECH008 | REORIENTATION INTERNE UNIVERSITE |
| ECH009 | SANS OBJET |
| ECH010 | SOCRATES ERASMUS |
| ECH011 | TEMPUS |
| ECH012 | SOCRAT. ASSIST LINGUIST COMMUNAUT COMEN. |
| ECH013 | AUTRES PROGRAMMES (ETUD FRANCAIS) |
| ECH014 | LEONARDO DA VINCI |
| ECH015 | AUTRES PROGR FINANCES PAR UNION EUROPE |
| ECH016 | AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS BILATERAUX |
| ECH017 | LEONARDO DA VINCI |
| ECH018 | AUTRES PROGR FINANCES PAR UNION EUROPE |
| ECH019 | AUTRES PROGRAMMES ET ACCORDS BILATERAUX |
| ECH020 | ERASMUS+ |
| ECH021 | ERASMUS+ |

6. Contribution vie étudiante (CVEC)

Cette contribution est destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention a été instituée notamment au profit des établissements publics d'enseignement supérieur et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaire, par la loi n°2018-166 du 08 mars 2018.

Elle doit être acquittée auprès du CROUS de l'Académie de Limoges sur la plateforme suivante : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Le paiement de cette contribution ou l'exonération sur justificatif est le **préalable obligatoire à toute inscription administrative** à l'université. Le certificat de CVEC vous sera demandé lors de votre inscription à l'Université de Limoges.

Les exonérations concernent par exemple :

- Les étudiants bénéficiant, pour l'année universitaire au titre de laquelle la contribution est due, d'une bourse de l'enseignement supérieur (Bourse sur critères sociaux par exemple) ou d'une allocation annuelle accordée dans le cadre des dispositifs d'aide aux étudiants mentionnés à l'article L. 821-1 du code de l'éducation.
- Les étudiants bénéficiant du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire ou étant enregistrés par l'autorité compétente en qualité de demandeur d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire dans les conditions prévues aux articles L. 742-1 et L. 743-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.

- Les stagiaires de la formation permanente et continue.
- **Lorsque l'étudiant s'inscrit au titre d'une même année universitaire à plusieurs formations, la contribution n'est due que lors de la première inscription.**
- **Cette contribution ne fait l'objet d'aucun remboursement en cas de démission de l'étudiant.**

7. Modalités de paiement

Le **calcul** du montant des droits universitaires sera **réalisé lors de votre inscription administrative**. Le paiement par carte bancaire est possible. A partir de 300€, le paiement en numéraire est interdit. **Si vous utilisez un chèque** comme mode de paiement, **ne le complétez qu'à ce moment-là**.

8. Modalités finales

Le règlement général de l'établissement et ses annexes, et le règlement d'usage des ressources informatiques sont consultables sur le site Unilim ainsi que sur l'Environnement Numérique de Travail (dès lors que votre inscription administrative sera validée).

Vous devez prendre connaissance de ces différents documents.
Un engagement écrit vous est demandé.